

Programme de remboursement des frais de scolarité - personnel éducatif en garderie

Exigences auxquelles le participant doit répondre :

1. Travailler dans une garderie éducative du Nouveau-Brunswick.
2. Cours de Programme d'éducation de la petite enfance (EPE) complétés après le 1er janvier 2007.
3. Ne pas avoir reçu de financement complet du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), du programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire ou de leur personne exploitante pour le Programme d'éducation de la petite enfance (EPE).
4. Avoir payé à l'avance tous les frais de scolarité du programme. Les fonds ne seront versés que lorsque le participant aura fourni au Programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif en garderie une preuve d'obtention du certificat ou diplôme, un reçu indiquant les coûts de scolarité et une preuve d'emploi dans une garderie éducative agréée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
5. Avoir terminé le programme dans l'une des institutions postsecondaires du Nouveau-Brunswick reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Renseignements sur la personne éducatrice				
Prénom		Nom de famille		
Adresse postale	App	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone le jour		Numéro de téléphone le soir		
Adresse courriel		Langue préférée de communication		
		<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		

Emploi actuel	
Travaillez-vous actuellement dans une garderie éducative agréée au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire dans un établissement ayant reçu un permis d'opération du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si votre réponse est « OUI », vous pouvez continuer à remplir la présente demande. Si votre réponse est « NON », vous n'êtes pas admissible à un financement du Programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif en garderie	
Nom de la garderie éducative	Adresse de la garderie éducative
Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur des garderies éducatives ?	

Renseignements sur le programme d'études

Ce cours fait-il partie du programme menant à l'obtention du certificat ou diplôme en Éducation de la petite enfance ? Oui | Non

Si votre réponse est « **OUI** », vous pouvez continuer à remplir la présente demande.

Si votre réponse est « **NON** », vous n'êtes pas admissible à un financement du Programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif en garderie

Nom de l'institution d'enseignement		Adresse de l'institution d'enseignement	
Titre du cours		Durée du programme	
		<input type="checkbox"/> Programme d'un an <input type="checkbox"/> Programme de deux ans	
Date de début	Date de fin du programme		Frais de scolarité du programme
Genre de cours			
<input type="checkbox"/> Offert le jour	<input type="checkbox"/> Offert le soir	<input type="checkbox"/> Offert la fin de semaine	
<input type="checkbox"/> Cours par correspondance ou en ligne	<input type="checkbox"/> En classe (par exemple une semaine complète)	<input type="checkbox"/> En classe pendant l'été	

Renseignements financiers

Recevez-vous pour le programme d'études une aide financière des sources suivantes ?		Si votre réponse est « OUI », veuillez indiquer ci-dessous le montant de l'aide reçu.
Formation et développement des compétences	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Personne exploitante (si oui, veuillez remplir la page 3)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Autre, veuillez spécifier svp :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

La documentation suivante doit être incluse avec la demande :

- Une preuve de l'achèvement du programme ou du certificat** — Une photocopie du certificat ou du diplôme ou une lettre d'achèvement de l'institution.
- Une preuve d'emploi** — Une lettre attestant votre emploi OU un talon de chèque de paye récent d'une garderie éducative agréé au Nouveau-Brunswick.
- Une preuve de paiement** — Le certificat pour les frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels de l'Agence de revenu du Canada est également accepté. Seuls les frais de scolarité seront pris en considération.

Déclaration, Je déclare que :

- Les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts.
- Je sais que les fonds seront seulement versés si je termine le cours avec succès et si je présente une preuve à cet égard au programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif. Le programme pourrait vérifier la note auprès de l'établissement d'enseignement.
- Je sais que le programme de remboursement des frais de scolarité du personnel éducatif en garderie couvre 100% des frais de programme admissibles, jusqu'à concurrence de 3 000\$ par personne éducatrice.
- Je sais que les participants admissibles recevront un feuillet T4A pour le montant reçu et que les fonds ne pourront pas être versés tant que je n'aurai pas fourni mon numéro d'assurance sociale.

En outre, je sais que pendant le processus d'évaluation, les renseignements contenus dans la présente demande seront communiqués au programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif en garderie et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. De plus, le programme pourrait vérifier mon état d'emploi auprès de la garderie éducative mentionnée dans la section 2 de la présente demande ou auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le ministère pourrait également confirmer l'obtention du certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance auprès de l'établissement d'enseignement indiqué ainsi que les coûts des frais de scolarité. Il pourrait aussi vérifier si j'ai obtenu d'autres formes de fonds de la part de divers ministères provinciaux pour défrayer mes coûts de scolarité.

Nom imprimé

Numéro d'assurance sociale

Signature

Date

Faites parvenir votre demande par courriel électronique à :

ECETRP-PRFSEPE@gnb.ca

Faites parvenir votre demande par courrier à :

Équipe de soutien opérationnel pour les services de la petite enfance
Place 2000, 250 King St.

Fredericton Nouveau-Brunswick E3B 9M9

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous par téléphone au **1-833-221-9339** ou par courriel à ECETRP-PRFSEPE@gnb.ca

Certificat ou diplôme en Éducation de la petite enfance financé par la personne exploitante

Tout demandeur qui a reçu une aide financière de sa personne exploitante (ancien ou actuel) doit indiquer ci-dessous le montant des droits de scolarité payé par les deux parties.

Si une personne exploitante demande le remboursement des droits de scolarité associés au Certificat ou Diplôme en Éducation à la petite enfance d'une personne éducatrice (ancien ou actuel), la personne qui a suivi la formation doit présenter un formulaire de demande signé par la personne éducatrice et la personne exploitante.

Le montant maximum de l'aide financière disponible est de 3 000\$ par personne éducatrice.

Si les frais de scolarité pour le certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance ont été partagés par la personne éducatrice et la personne exploitante, le programme de remboursement des frais de scolarité – personnel éducatif en garderie remboursera d'abord la personne éducatrice, jusqu'à un maximum de 3 000\$. Si une somme inférieure à 3 000\$ est remboursée à la personne éducatrice, la personne exploitante peut demander le solde. Voici des exemples

- Si les droits de scolarité s'élèvent à 2 600\$ et ont été divisés également entre la personne éducatrice et la personne exploitante, la personne éducatrice recevra 1 300\$, et la personne exploitante sera admissible à 1 300\$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à 5 000\$ et ont été payés uniquement par la personne exploitante, la personne éducatrice ne recevra rien, et la personne exploitante sera admissible à 3 000\$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à 10 000\$ et ont été divisés également entre la personne éducatrice et la personne exploitante, la personne éducatrice recevra 3 000\$, et la personne exploitante ne sera pas admissible au remboursement

Si vous avez obtenu une d'aide financière de votre personne exploitante, vous devez fournir les renseignements suivants :

Coût du Certificat ou Diplôme en EPE (frais de scolarité seulement)	
Montant payé par la personne éducatrice	Montant payé par la personne exploitante
Nom de la garderie éducative (personne exploitante)	
Nom de la personne exploitante, directeur ou administrateur	Numéro de téléphone de la garderie éducative

Nom de la personne exploitante

Nom de la personne éducatrice

Signature de la personne exploitante

Signature de la personne éducatrice

Date

Date